

 **Prix Média** 2018
ENFANCE
majuscule
Bienveillance et défense des droits de l'enfant



Dossier de presse

Récompenser les émissions diffusées sur les chaînes françaises tout au long de l'année, c'est de la prévention et cela s'inscrit directement dans les objectifs majeurs de l'association Enfance Majuscule.

- Plus large sera le public ayant accès à la force des images concernant l'enfant et ses droits, plus nous verrons des changements s'opérer.
- Une récompense est une reconnaissance, qui donne aux producteurs les moyens de traiter à nouveau des sujets sensibles pour lesquels les chaînes ont peu de cases horaires disponibles.

Décerné par des professionnels du terrain psychosocial et des spécialistes des médias, ce Prix nous concerne tous.

Le Prix Enfance Majuscule

Un outil de prévention

Ce Prix se divise en quatre catégories

- Émission Jeunesse (dessin animé, documentaire, film, série...),
- Fiction (téléfilm),
- Documentaire (magazine, reportage, enquête, actualité...).
- Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable

Il est destiné à récompenser des émissions de télévision qui, par leur qualité et leur contenu, ont cherché à améliorer l'information et la sensibilisation du public dans les domaines suivants :

- l'enfance en danger
- les droits de l'enfant
- la protection de l'enfance
- la prévention en matière de violence, de maltraitance
- la résilience des enfants

Le Prix

Il correspond à un programme qui est généralement élu à l'unanimité du jury pour l'originalité du sujet traité, la qualité de son contenu et de sa réalisation, l'éclairage qu'il propose sur un droit bafoué de l'enfant.

La mention

Le programme proposé est, soit innovant, soit très efficace dans son approche ou dans sa réalisation, il permet de mettre en lumière une problématique.

Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable

Simone Chalon, présidente d'enfance majuscule pendant plus de 40 ans, chevalier de la légion d'honneur, a lutté toute sa vie contre les violences faites aux enfants. Nous avons fait ce choix de lui dédier un prix, car nous sommes convaincus que le combat d'une personnalité remarquable pour son action en faveur des droits de l'enfant doit être mis en lumière d'une manière spécifique.

DANS LE VENTRE DE L'UNIVERS
DES MILLIARDS D'ÉTOILES
NAISSENT ET MEURENT À CHAQUE INSTANT
OÙ L'HOMME APPREND LA GUERRE À SES ENFANTS

J'SUIS TROP P'TIT POUR ME PRENDRE AU SÉRIEUX
TROP SÉRIEUX POUR FAIRE LE JEU DES GRANDS
ASSEZ GRAND POUR AFFRONTER LA VIE
TROP PETIT POUR ÊTRE MALHEUREUX

Jacques Higelin

Enfance Majuscule vous invite au Prix Media



La présidente **Patricia Chalon**

Psychologue-psychothérapeute,
Présidente d'Enfance
Majuscule.



Notre parrain **Michel Cymes**

Médecin spécialiste,
il anime le magazine
de la santé sur France 5.
Depuis de nombreuses
années, il est parrain
d'Enfance Majuscule.



Le parrain du prix **Boris Cyrulnik**

Neuropsychiatre
et directeur d'enseignement
à l'université de Toulon.
Auteur de nombreux
ouvrages dont chacun porte
un regard bienveillant sur
l'enfance.

Les jurés



Danièle IKIDBACHIAN
Présidente du jury
Secrétaire générale
d'Enfance Majuscule



Muriel ACHERY
Productrice



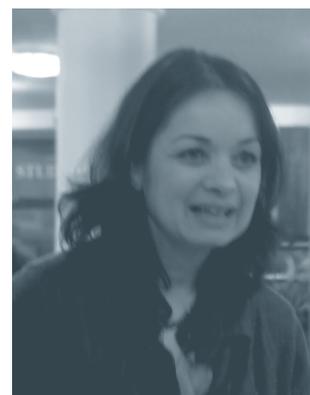
Christine ASCOLI-BOUIN
Psychologue
Directrice du COPES



Patricia CHALON
Psychologue
Présidente d'Enfance
Majuscule



Daniel GRANDCLÉMENT
Réalisateur - écrivain



Isabelle Lelouch
Auteure
Fondatrice d'Enfance
Intégrité



Jean-Philippe Robin
Scénariste



Patrice Romedenne
Journaliste



Jean-Pierre ROSENCZVEIG
Magistrat honoraire



Nicole TRICART
Inspectrice générale
honoraire de la Police
nationale

*J'veux retrouver mon sourire d'enfant
Perdu dans le tourbillon
Dans le tourbillon de la vie
Qui fait que l'on oublie
Que l'on est resté des mômes
Bien au fond de nos abris.*

AU P'TIT BONHEUR

Les nominés

Catégorie fiction

Box 27

Réalisation : Arnaud Ségnac
Production : Adrenaline/Be-Films/
RTBF, avec la participation de
France Télévisions
Diffusion : France 2

La Consolation

Réalisation :
Magaly Richard-Serrano
D'après le livre La Consolation de
Flavie Flament ; adaptation Magaly
Richard-Serrano et Flavie Flament
Production : Image et Compagnie,
avec la participation de France
Télévisions et de TV5 Monde
Diffusion : France 3

Catégorie documentaire tourné en France

Ado, maman, bébé — Case Archipels

Réalisation : Corinne Russo
Production : Grand Angle
Productions, avec la participation
de France Télévisions
Diffusion : France Ô

Allons Enfants !

Réalisation : Sylvie Perrin
Production : Cocottesminute
productions
Diffusion : France 3
Auvergne-Rhône-Alpes

Calais, les enfants de la jungle

Réalisation : Stéphane Marchetti
Auteur : Thomas Dandois
Production : PlayProd, avec la
participation de France Télévisions
Diffusion : France 5

Dealers d'ados — Complément d'Enquête

Réalisation : Rola Tarsissi
Production : France 2 —
Complément d'Enquête
Diffusion : France 2

Détection et prise en charge de la maltraitance des enfants — État de santé

Réalisation : Ludovic Fossard
Auteure : Ségolène Fossard
Production : LCP Assemblée
nationale/Galaxie presse/MGEN
Diffusion : LCP Assemblée
nationale

Devenir il ou elle

Réalisation : Lorène Debaisieux
Auteurs : Lise Barnéoud et Lorène
Debaisieux
Production : Morgane Production
avec la participation de France
Télévisions
Diffusion : France 5

Enfants du terri - Infrarouge

Réalisation : Frédéric Brunnuell
Auteurs : Frédéric Brunnuell
et Anne Gintzburger
Production : Chasseur d'étoiles
avec la participation de France
Télévisions
Diffusion : France 2

La femme qui a dit non — 13 h 15 le Samedi

Réalisation : Renaud Villain
Production : France 2
Diffusion : France 2

Lille, police des mineurs — Enquête exclusive

Réalisation : Mélanie van der Ende
Production : Yemaya
Diffusion : M6

TOUTE TENTATIVE D'ÉDUCATION BASÉE SUR LA RÉPRESSION EST UN LEURRE

JOE FINDER

Pédophilie dans l'Église, le poids du silence — Cash Investigation

Réalisation : Martin Boudot
Production : Premières Lignes
Télévision avec la participation
de France Télévisions
Diffusion : France 2

La quête d'une mère — In Vivo, l'intégrale

Réalisation : Anne Gautier
Production : Pulsations, avec la
participation de France Télévisions
Diffusion : France 5

Viols sur mineurs : mon combat contre l'oubli

Réalisation : Karine Dusfour
Auteure : Flavie Flament
Production : Elephant Doc et
Chrysalide Productions avec la
participation de France Télévisions
Diffusion : France 5

Le vrai du faux — L'Heure D

Réalisation : Sébastien Koegler et
Zoé Lamazou
D'après une idée originale de
Sophie Mazet
Production : Les films du sillage
avec la participation de France
Télévisions, France 3 Île-de-France/
l'Heure D.
Diffusion : France 3 Île-de-France

Catégorie documentaire tourné à l'étranger

Ashbal, les lionceaux du califat

Réalisation : Thomas Dandois et
François-Xavier Trégan
Production : MEMENTO
Diffusion : ARTE GEIE

Bolivie, un médecin qui a du cœur 360° Géo

Réalisation : Monika Wesseling
Production : Medienkontor/ARTE
Diffusion : ARTE

Les enfants de Daech

Réalisation : Dorothee Lépine et
Seamus Haley
Production : Pac Presse et
Troisième Œil Productions avec la
participation de France Télévisions
Diffusion : France 5

Enfants esclaves au Bénin — Sept à Huit

Réalisation : Emmanuelle Sodji
et Mélanie Gallard
Production : Elephant & Cie
Diffusion : TF1

Les enfants perdus du Califat

Réalisation : Sofia Amara
Production : CAPA avec la
participation de France Télévisions
Diffusion : France 2

Espagne, la cité des enfants perdus — L'Effet Papillon

Réalisation : Hugo Van Offel
Production : CAPA
Diffusion : Canal +

États-Unis, Mamamia — L'Effet Papillon

Réalisation : Marc Garmirian
Production : CAPA
Diffusion : Canal +

Mineurs isolés, enfants en danger

Réalisation : Chiara Sambuchi
Production : Lava Film GmbH
Diffusion : ARTE GEIE

Les petits soldats de l'Amérique

Réalisation : Marjolaine Grappe
Production : MEMENTO, avec la
participation de France Télévisions
Diffusion : France Ô

Les Lauréats

Catégorie Fiction



Prix

La Consolation

Réalisation : Magaly Richard-Serrano
D'après le livre *La Consolation*
de **Flavie Flament**; adaptation **Magaly Richard-Serrano** et **Flavie Flament**
Production : Image et Compagnie avec
la participation de **France Télévisions** et
de **TV5 Monde**
Diffusion : France 3

Adapté du livre autobiographique de Flavie Flament, *La Consolation* relate son entrée dans l'adolescence et la relation complexe qu'elle entretient avec sa mère ; les obsessions de cette dernière, l'instrumentalisation de sa fille, ont conduit à un événement traumatique, refoulé, qui a perturbé la jeune femme au point de lui en faire perdre le souvenir. Cette œuvre réaliste rend compte douloureusement des dégâts déléteurs et durables

causés par une agression sexuelle ainsi que par une maltraitance parentale.

Primé à l'unanimité pour sa démonstration implacable du phénomène méconnu qu'est l'amnésie traumatique, cette œuvre génère une prise de conscience collective de la nécessité de modifier la loi sur la prescription des crimes sexuels sur mineurs.



Mention

Box 27

Réalisation : Arnaud Sélignac
Production : Adrenaline/Be-Films/RTBF avec la participation de **France Télévisions**
Diffusion : France 2

Sujet rarement abordé en fiction : celui d'un père confronté à la pauvreté et à une disqualification sociale conduisant à une intervention des services sociaux qui sont interpellés dans leurs rôles et missions de protection de l'enfance.

Le fort potentiel émotionnel du film induit chez le spectateur une compréhension du mécanisme de perte de l'estime de soi et de la fragilisation de la fonction parentale.

Catégorie Documentaire tourné en France



Prix Devenir il ou elle

Réalisation : Lorène Debaisieux
Auteurs : Lise Barnéoud et Lorène Debaisieux
Production : Morgane Production avec la participation de France Télévisions
Diffusion : France 5

Cinq adolescents transgenres racontent leurs luttes quotidiennes pour parvenir à affirmer ce qu'ils ressentent être leur identité. Ce documentaire traite d'un sujet méconnu, la dysphorie de genre, et d'une problématique sociale vraisemblablement sous-évaluée.

« Être » importe plus qu'« être sexué » ; cette conviction s'impose à nous, touchés que nous sommes, par les récits de ces jeunes très matures, en souffrance, trop souvent stigmatisés et marginalisés.

L'ENFANCE
DANS LE LOINTAIN DE LA JEUNESSE
L'ADOLESCENT LA MÉPRISE ET NE
VEUT PAS L'ENTENDRE
CE N'EST PLUS MOI DIT-IL
C'EST UN PETIT QUI NE SAIT PAS CE
QU'IL DIT

MAIS LE PETIT DIT CE QU'IL SAIT
MÊME ET SURTOUT QUAND IL SE TAIT

L'ADOLESCENT GRANDIT IL N'A PAS
ÉTOUFFÉ TOUS LES CRIS
IL N'A EFFACÉ NI LES RIRES NI LES
LARMES...

LES ÉDUCATEURS VEULENT LE JETER
DANS LE GRAND PAREIL AU MÊME IL
NE VEUT PAS PENSER AU PAS IL NE
VEUT PAS RÊVER À LA BAGUETTE...

IL VEUT L'ENFANCE.

JACQUES PRÉVERT



Mentions

Enfants du terril Infrarouge

Réalisation : Frédéric Brunquell
Auteurs : Frédéric Brunquell
et Anne Gintzburger
Production : Chasseur d'étoiles avec la
participation de France Télévisions
Diffusion : France 2

Les effets dévastateurs de la pauvreté en France et la perte de confiance dans l'avenir affectent les enfants de façon très dommageable.

La qualité de la réalisation et l'absence de commentaire rendent d'autant plus poignantes les situations inextricables dans lesquelles vivent ces enfants.

Cette famille monoparentale est emblématique d'un réel problème de société qui conduit à une dépréciation de l'image de soi et à la dégradation de toute la cellule familiale.

Viols sur mineurs : mon combat contre l'oubli

Réalisation : Karine Dusfour
Auteure : Flavie Flament
Production : Elephant Doc et Chrysalide
Productions avec la participation
de France Télévisions
Diffusion : France 5

Durant trois mois, Flavie Flament a recueilli la parole de victimes d'abus sexuels, de médecins, de magistrats : ces témoignages bouleversants ont étayé la mission de consensus menée par le Ministère des Familles qui



mènera peut-être, dans un avenir proche, à un aménagement de la loi permettant de porter à 30 ans le délai de prescription des crimes sexuels commis sur mineur.

La question de l'amnésie traumatique y est abordée de manière très explicite et fait écho au film *La Consolation* récompensé dans la catégorie Fiction.

UN ENFANT
C'EST LE DERNIER POÈTE
D'UN MONDE QUI S'ENTÊTE
À VOULOIR DEVENIR GRAND
ET ÇA DEMANDE SI LES NUAGES ONT DES AILES
ET ÇA S'INQUIÈTE D'UNE NEIGE TOMBÉE
ET ÇA CROIT QUE NOUS SOMMES FIDÈLES
ET ÇA SE DOUTE QU'IL N'Y A PLUS DE FÉES

Jacques Brel



Hors catégorie

Mention spéciale

Le vrai du faux L'Heure D

Réalisation : Sébastien Koegler
et Zoé Lamazou

D'après une idée originale de Sophie Mazet

Production : Les films du sillage avec
la participation de France Télévisions,
France 3 Île-de-France/l'Heure D.

Diffusion : France 3 Île-de-France

Le jury a souhaité mettre en lumière cette expérience d'« autodéfense intellectuelle » initiée par une enseignante pour des lycéens de première, en vue de les amener à exercer leur esprit critique et leur capacité d'analyse.

Ce travail qui s'étend sur une année rend compte de l'évolution de ces jeunes en termes de compréhension des enjeux et devrait être un exercice incontournable dans le parcours scolaire de tous les élèves.

Catégorie Documentaire tourné à l'étranger



Prix ex-aequo

Traitant d'une même problématique sous des angles d'attaque différents et complémentaires, ces deux documentaires consacrés aux enfants embrigadés montrent différents aspects terrifiants de la vie dans les territoires occupés par l'État islamique.



UN ENFANT
ÇA VOUS DÉCROCHE UN RÊVE
ÇA LE PORTE À SES LÈVRES
ET ÇA PART EN CHANTANT

Jacques Brel

Les enfants perdus du Califat

Réalisation : Sofia Amara
Production : CAPA avec
la participation
de France Télévisions
Diffusion : France 2

La stratégie méthodique de déconstruction humaine visant à la création d'un « homme nouveau », révèle comment, à partir de l'embrigadement des enfants, on arrive à leur exploitation y compris sexuelle et à leur instrumentalisation guerrière.

Les enfants de Daech

Réalisation : Dorothée Lépine
et Seamus Haley
Production : Pac Presse
et Troisième Œil Productions
avec la participation
de France Télévisions
Diffusion : France 5

Le mécanisme d'assujettissement des enfants et des adultes par Daech est parfaitement démonté. Le traumatisme provoqué délibérément va les rendre psychiquement dépendants. Les témoignages des différentes familles, en perte totale de repères, et les retrouvailles difficiles avec leurs enfants, attestent des douleurs endurées. La stratégie de l'État islamique est d'une efficacité et d'un cynisme implacables.

Catégorie Documentaire tourné à l'étranger

Mentions



Mineurs isolés, enfants en danger

Réalisation : Chiara Sambuchi
Production : Lava Film GmbH
Diffusion : ARTE GEIE

Sur 200 000 mineurs isolés arrivés en Europe depuis 2014, 10 000 à 30 000 enfants auraient disparu et sont déclarés comme tels. Ce reportage complet, réalisé dans de nombreux « hotspots migratoires », pose la question de la responsabilité de l'Europe.

Comment parler de protection de l'enfance quand on sait que, vraisemblablement, ces jeunes tentant de fuir guerre, misère et violence, peuvent tomber aux mains de trafiquants ? L'errance à laquelle les conduit l'inaction européenne est soulignée de façon inquiétante.



Enfants esclaves au Bénin Sept à Huit

Réalisation : Emmanuelle Sodji et Mélanie Gallard
Production : Elephant & Cie
Diffusion : TF1

À l'origine d'une vive polémique au Bénin, ce documentaire dénonce clairement l'esclavage et le trafic d'enfants. Les témoignages des « vidomégons », enfants achetés très jeunes à leurs familles pour travailler en ville, décrivent des pratiques révoltantes, allant au-delà de la situation actuelle de ce pays.

Le travail des associations locales qui tentent de venir en aide aux enfants en fuite, vivant dans une précarité extrême, doit être salué.

*J'AI QUITTÉ MON ENFANCE COMME ON
S'ÉCHAPPE D'UN PAYS DANS LEQUEL
ON A TROP SOUFFERT, EN SE JURANT DE
NE PLUS JAMAIS Y REFOUTRE LES PIEDS,
MAIS C'EST CE PAYS-LÀ QUI D'ENTRE
TOUS ME MANQUE LE PLUS.*

ÉMILIE FRÈCHE



Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable

Nous avons choisi de dédier un prix à Simone Chalon, présidente d'enfance majuscule pendant plus de 40 ans, chevalier de la légion d'honneur, elle a lutté toute sa vie contre les violences faites aux enfants. Nous avons fait ce choix, car nous sommes convaincus que le combat d'une personnalité remarquable pour son action en faveur des droits de l'enfant, doit être mis en lumière d'une manière spécifique.

2015 : Maggy Barankitse

Maggy Barankitse est, sans aucun doute, une femme d'exception qui a su apporter du bonheur à des milliers d'enfants dramatiquement traumatisés. Dans un pays, le Burundi, où les hommes, femmes et enfants de différentes communautés sont massacrés, elle extirpe les enfants du chemin de haine et de mort qui leur était destiné, à la seule force de sa volonté en créant des structures d'accueil où ils vont pouvoir se reconstruire.

2017 : Daniel Grandclément

Déjà primé en 2013 pour Les Enfants du Diable puis encore présent cette année avec deux reportages exceptionnels, Daniel Grandclément n'est pas seulement un reporter de grande qualité mais un homme impliqué au-delà du journalisme dans des actions en accord avec les messages et les thématiques qu'il traite. La protection de l'enfance a grand besoin d'être relayée par des porteurs d'images dont l'éthique n'a d'égale que le talent.

Daniel Grandclément nous a fait l'honneur de participer au jury de ce Prix Média Enfance Majuscule 2018.

Cette année, nous ne remettons pas le Prix Simone Chalon de la personnalité remarquable car cette récompense exceptionnelle n'est attribuée que lorsque le jury, unanime, éprouve un coup de cœur pour une personnalité dont l'action est marquante, s'inscrit dans la durée et nous apporte un éclairage vibrant sur les manquements aux droits de l'enfant.

LISAA Paris Animation & Jeu vidéo – L’Institut Supérieur des Arts Appliqués – est un établissement d’enseignement supérieur privé reconnu par le ministère de la Culture et de la Communication. LISAA forme des créateurs dans les domaines de l’animation 2D & 3D et prépare ses futurs diplômés à devenir des spécialistes du film d’animation, du clip et de la publicité.

Jeu de main

Brignonnet Francis, Decarra Gabriel, Dupil Vincent, Xavier Nahtan :

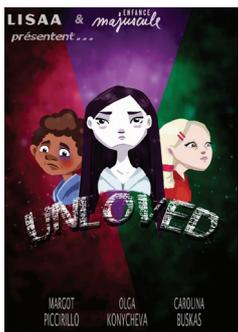
Martin, un jeune garçon, essaie de vivre comme les autres enfants, mais le traumatisme des coups reçus de son père abusif le hante et le met à l’écart de ses camarades d’école.



3 Abus

Carolina Buskas, Margot Piccirillo, Olga Konycheva

De la violence et l’alcoolisme aux abus sexuels ; ces trois courtes histoires montrent les épreuves quotidiennes auxquelles certains de nos enfants doivent faire face.



Dans le cadre de ce partenariat entre LISAA et Enfance majuscule, un groupe d’étudiants a répondu à une commande de l’association en concevant un film d’animation de 30 secondes afin d’informer le grand public sur le concept de la mémoire traumatique. Une création visant à promouvoir les actions menées par Enfance Majuscule en faveur de la bientraitance et de la défense des droits de l’enfant.

Ce projet réalisé dans des conditions professionnelles constitue pour les étudiants l’opportunité d’appliquer leur savoir-faire et

leur créativité au service d’une cause associative d’intérêt public. Un défi pour les futurs diplômés, faisant appel tout autant à leurs compétences techniques qu’à leur sensibilité artistique.

Ce partenariat pédagogique a été encadré par deux professeurs de LISAA, Jean-Charles Finck, du scénario à l’animatique, et Kelly Dochy pour la production, ainsi que par Catherine Constant-Grisolet, responsable pédagogique des formations Animation 2D/3D & VFX et Joan Da Silva, directeur de l’école LISAA Paris Animation.

Tom

Khassenova Zhamilya, Freire Jazmin, Han Pei-Xing

Tom fait face à son passé : ses souvenirs les plus douloureux se matérialisent devant lui dans un large cube de verre. Confronté à lui-même, il brise la glace du cube qui enferme l’enfant qu’il était et incite celui-ci à exprimer sa douleur. Les abus qu’il a vécus de la part de son père ont laissé des cicatrices visibles qui ne peuvent guérir que s’il en parle.



Lourd souvenir

Isela Lara, Quentin Vivier, Nino Zorc

Une lycéenne rêvassant près de la fenêtre dans une salle de cours, réagit violemment quand, par surprise, un camarade de classe la saisit par les épaules en lui proposant de sortir après les cours. Elle a un flashback de son enfance, quand son père abusif la saisissait aux épaules de la même façon. Choquée, elle repousse le garçon éberlué et court se réfugier aux toilettes des filles. Appuyée au lavabo, elle pleure, quand soudain elle voit affiché un poster

d’Enfance Majuscule où est écrit : « Le passé ne peut être changé. Le futur est entre tes mains ».

Peanut

Audrey Aknouche, Angélique Helvadjian, Charlotte Hyman, Alice Le Gorju

Un petit garçon de 9 ans terrorise ses camarades à l’école, n’hésitant pas à lever la main sur eux. Mais quand il rentre chez lui le soir, il fait face à une autorité paternelle souvent violente, expliquant son comportement.



En France, 20 000 enfants sont, aujourd'hui, en grand danger immédiat et 100 000 en situation de risque.

Historique

Enfance Majuscule est un relais entre toute personne confrontée à une situation de maltraitance et les autorités chargées de protéger les enfants. Comment réconcilier avec la vie des enfants, des adolescents ou des adultes dont l'histoire est liée à la maltraitance et sur lesquels l'impact traumatique laisse une empreinte durable ?

C'est en 1936, qu'Alexis Danan, journaliste grand reporter, prit conscience de la grande misère de certains enfants de France. On lui doit la fermeture des maisons de correction, de nombreuses réformes législatives et réglementaires.

Depuis de nombreuses années, Enfance Majuscule a participé à tous les débats et toutes les actions en faveur de l'enfance. L'association est à l'écoute des enfants et des adultes en souffrance, confrontés de près ou de loin à la maltraitance et de toute personne vivant des situations à risques, dans un contexte familial ou extra-familial difficile. L'anonymat de ceux qui le demandent est toujours respecté.



ALEXIS DANAN

Alexis Danan journaliste, grand reporter, écrivain, poète, est né en Algérie le 11 juillet 1890. Fils d'un modeste imprimeur, il est à 16 ans rédacteur d'un petit journal local. Dans son autobiographie « L'Épée du scandale » il écrira : « Je crois bien que ma

rencontre avec la plus atroce des misères, celle des enfants, date de cet hiver (1908) où le blé manqua en Algérie, les sauterelles ayant dévoré sur pied toutes les récoltes en promesse ».

À 20 ans, Alexis Danan quittera l'Algérie et fera toute la première

guerre mondiale dans les rangs des chasseurs alpins, les « Diables bleus ». Il en sortira indemne mais marqué à jamais.

Après avoir collaboré à de nombreuses revues, fréquenté les cercles de poètes (il était l'ami de Jean Paulhan et de bien d'autres), il devint journaliste dans les plus grands quotidiens de l'époque. C'est à ce moment qu'il perdit brutalement Claude, son petit garçon de cinq ans. Alexis Danan, plusieurs années plus tard écrivit : « Tout le reste de ma vie fut commandé par cette innommable nuit de septembre. »

Il fit la connaissance avec la souffrance des enfants battus, des enfants oubliés dans les institutions, des enfants « rebuts ». Des drames, disait-il, « qui m'ont empêché toute ma vie de dormir, mais j'ai soulagé mon insomnie en empêchant de dormir les autres ».

Il fut l'ami de Georges Paul-Boncour (avocat et homme politique), du juge Henri Rollet, de médecins spécialistes des enfants dits anormaux. Il se battit avec eux pour que soient supprimés ces asiles où on les enfermait. La société le considérait comme des déchets. À Vienne en Autriche, capitale de l'enfance, il découvrit toutes les institutions dont il rêvait pour la France. Il apprit beaucoup de ceux qui se refusaient à désespérer un enfant. Le docteur Taudlet, pédiatre à Vienne, lui dit : « Nous ne sommes pas riches mais nous disposons de nos deniers pour les enfants puisque, pays vaincu, nous n'avons ni armée, ni marine. » À son retour d'Autriche, le reportage d'Alexis Danan fit découvrir aux lecteurs que les enfants considérés comme « anormaux », étaient oubliés de la société parce qu'ils ne s'intégraient pas dans le moule classique.

La convention des droits de l'enfant

TEXTE ADAPTÉ AUX ENFANTS DÈS 10 ANS

La Convention a été adoptée par les Nations Unies (ONU) le 20 novembre 1989 pour protéger les droits des enfants dans le monde et améliorer leurs conditions de vie.

Article 1 – La définition de l'enfant

La Convention concerne tous les enfants. Si tu as moins de 18 ans tu es un enfant et tu es donc protégé par cette Convention.

Article 2 – Le droit à la non-discrimination

Cette convention doit être appliquée à tous les enfants sans aucune discrimination :

- Tu as le droit au respect de tes différences, que tu sois une fille ou un garçon, et quel que soit ton état de santé, ton origine ethnique ou sociale, ta langue, ta religion, tes opinions et ta nationalité.

- Tu as le droit à l'égalité, c'est-à-dire que les pays doivent respecter et protéger tes droits au même titre que tous les autres enfants.

Article 3 – Le droit au bien-être

1. Pour toutes les décisions qui te concernent, ton intérêt doit être pris en compte.

2. Les pays doivent te protéger et assurer ton bien-être si tes parents ne peuvent pas le faire pour toi.

3. Les pays doivent veiller à ce que toutes les institutions chargées de ton bien-être (école, police...) t'aident et te protègent efficacement.

Article 4 – Le droit d'exercer tes droits

Les pays doivent mettre en place toutes les mesures nécessaires pour te permettre d'exercer tous les droits qui te sont reconnus par cette Convention.

Article 5 – Le droit d'être guidé par tes parents

Les pays doivent respecter le droit et le devoir de tes parents de te guider et de te conseiller dans l'exercice de tes droits et le développement de tes capacités.

Article 6 – Le droit à la vie et au développement

1. Comme tous les enfants, tu as le droit à la vie et de ne pas être tué.

2. Les pays doivent veiller à ta survie et à ton bon développement en t'apportant tout ce dont tu as besoin pour ton développement.

Article 7 – Le droit à un nom et à une nationalité

1. Dès ta naissance, tu as le droit d'avoir un nom, un prénom et une nationalité. Avoir une nationalité te permet d'être accueilli et protégé par un pays. Tu as aussi le droit de connaître tes parents et de vivre avec eux.

2. Si tu n'as pas de nationalité, les pays doivent quand même respecter ton droit d'avoir un nom, un prénom et de vivre avec tes parents.

Article 8 : Le droit à la protection de ton identité

1. Les pays doivent protéger ton identité. Ils doivent t'aider à ne pas perdre ton nom, ton prénom, ta nationalité et tes relations avec tes parents.

2. Si tu es privé de ton identité, les pays doivent te protéger et t'aider à la récupérer aussi vite que possible.

Article 9 – Le droit de vivre avec tes parents

1. Tu as le droit de vivre avec tes parents, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être (si tu es victime de maltraitance, de négligence, etc.)

2. Si tes parents se séparent, tu as le droit de donner ton avis pour les décisions te concernant lors de leur séparation.

3. Si tu es séparé de tes parents, tu as le droit de les voir régulièrement, sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être.

4. Tu as le droit de savoir où sont tes parents, (s'ils sont en prison, par exemple), sauf si c'est contraire à ton intérêt et ton bien-être.

Article 10 – Le droit de retrouver ta famille

1. Si tu es dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de quitter un pays et d'entrer dans un autre pour retrouver tes parents. Tes parents ont le même droit.

2. Si tu habites dans un autre pays que tes parents, tu as le droit de les rejoindre.

« Les pays doivent veiller à ce que ton opinion soit prise en compte pour toutes les décisions importantes te concernant »

Article 11 – La protection contre ton enlèvement et ton déplacement vers un autre pays

1. Les pays doivent te protéger contre les risques d'enlèvement et de déplacement vers un autre pays.

2. En cas d'enlèvement, pour assurer ton retour auprès de tes parents, les pays doivent coopérer et travailler ensemble.

Article 12 : Le droit à la liberté d'opinion

1. Dès que tu es en âge d'avoir ta propre opinion, tu as le droit de donner ton avis sur toutes les décisions qui te concernent. Les adultes ont le devoir de prendre en compte ton opinion.

2. Les pays doivent veiller à ce que ton opinion soit prise en compte pour toutes les décisions importantes te concernant (décision devant le juge...).

Article 13 – Le droit à la liberté d'expression

1. Tu as le droit d'exprimer librement ton opinion. Tu as aussi le droit de rechercher et de recevoir des informations et de les retransmettre.

2. Ta liberté d'expression a certaines limites :

a. Tu dois respecter les droits et la réputation des autres ;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 14 – Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion

1. Tu as droit à la liberté de pensée et de conscience, et tu peux pratiquer une religion.

2. Tes parents ont le droit et le devoir de te guider dans l'exercice de ce droit, en fonction de ton âge et de tes capacités.

3. Ta liberté de pratiquer une religion et d'exprimer tes convictions (ce que tu penses) a des limites :

a. Tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 15 – Le droit à la liberté d’association

1. Tu as le droit de créer des groupes avec d’autres enfants ou des adultes et de participer à des réunions sur des sujets ou des activités qui t’intéressent.

2. Ta liberté de réunion a des limites :

a. Tu dois respecter les libertés et les droits des autres ;

b. Tu ne peux pas mettre la société en danger.

Article 16 – Le droit à la protection de ta vie privée

1. Personne n’a le droit d’intervenir, sans raison légale, dans ta vie privée, c’est-à-dire ta vie avec tes parents et ton intimité. Ta maison, ton courrier ainsi que ton honneur et ta réputation font partie de ta vie privée et sont également protégés.

2. Les pays doivent créer des lois qui protégeront tous ces aspects de ta vie privée.

« [...] Ta maison, ton courrier ainsi que ton honneur et ta réputation font partie de ta vie privée et sont également protégés. »

Article 17 – Le droit à l’information

Tu as le droit de recevoir des informations (média) diversifiées et justes :

a. Les pays doivent veiller à ce que les média (radios, télévisions, journaux...) transmettent aux enfants des informations utiles ;

b. Ils doivent favoriser le développement des connaissances et la compréhension des autres cultures ;

c. Ils doivent encourager la production de livres pour les enfants ;

d. Ils doivent encourager les médias à prendre en compte la culture et la langue des enfants venant de groupes minoritaires ;

e. Les pays doivent te protéger contre les informations qui pourraient être contraires à ton intérêt et ton bien-être.

Article 18 – La responsabilité de tes parents

1. Tes parents ont la responsabilité de t’élever et de veiller à ton bon développement.

2. Les pays doivent aider tes parents dans cette mission en créant des institutions et des services chargés de veiller à ton intérêt et ton bien-être.

3. Si tes deux parents travaillent, les pays doivent les aider à assurer cette responsabilité.

Article 19 – Le droit d’être protégé contre les mauvais traitements

1. Les pays doivent te protéger contre toutes les formes de mauvais traitements, que tu sois sous la garde de tes parents ou de toute autre personne. Tu as le droit d’être protégé contre la violence, l’abandon, la négligence, l’exploitation et la violence sexuelle.

2. Les pays doivent veiller à ce que tu ne souffres jamais de mauvais traitements. Mais si ça devait t’arriver, les pays devront prendre soin de toi.

Article 20 – Le droit à une protection même si tu n’as pas de famille

1. Si tu n’as plus de famille, ton pays doit te protéger et veiller sur toi.

« Si tu es contraint de quitter ton pays, tu as le droit d’être considéré comme réfugié. [...] »

2. Il t’apportera une protection de remplacement pour que tu ne sois pas seul.

3. Cette protection devra tenir compte de ton passé et de ta culture.

Article 21 – Le droit à l’adoption

Ton adoption ne sera autorisée que si elle favorise ton bien-être.

a. Elle doit être acceptée et autorisée par les personnes qui veillent sur toi.

b. Tu peux être adopté dans un autre pays que le tien, si c’est la meilleure solution pour toi.

c. Si tu es adopté dans un autre pays, tu devras avoir les mêmes droits que si tu avais été adopté dans ton pays d’origine.

d. Ton adoption ne devra pas être une occasion de faire gagner de l’argent aux personnes qui t’adoptent.

e. Les pays travailleront ensemble pour que ton adoption soit encadrée par des institutions compétentes et responsables.

Article 22 – Les droits de l’enfant réfugié

1. Si tu es contraint de quitter ton pays, tu as le droit d’être considéré comme réfugié. Tu seras protégé par le droit international (des lois communes à tous les pays), et par cette Convention, que tu sois seul, avec tes parents ou

d’autres adultes.

2. Les pays et les organisations internationales devront t’aider et veiller sur toi. Ils devront t’aider à retrouver tes parents et ta famille. Si ta famille n’est pas retrouvée, tu auras une protection de remplacement pour que tu ne sois pas seul.

Article 23 – Les droits de l’enfant handicapé

1. Si tu es handicapé, tu as le droit de mener la meilleure vie possible. Tu as le droit au respect de ta personne et de ta dignité. Tu as le droit à être traité de la même manière que les autres enfants, pour devenir le plus autonome possible et participer à la vie de ta communauté.

2. Les pays doivent reconnaître le droit des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et essentiels à leur bien-être.

3. Les pays doivent donc apporter une aide supplémentaire à tes parents. Cette aide sera, si nécessaire, gratuite afin de t’assurer le droit à l’éducation, à la formation, à la santé, à la rééducation, à l’emploi, aux loisirs, à l’intégration sociale, ainsi qu’à l’épanouissement personnel.

4. Les pays travailleront ensemble et échangeront toutes les informations utiles pour aider les enfants handicapés. Les pays en développement seront plus particulièrement aidés.

REMERCIEMENTS

Cette soirée ne pourrait avoir lieu sans l'aide précieuse de

Agence MCD promotion

Karen Ter-Hovanesian

Hélène Fatou

Mayeul Gauzit

Le Club Angelina pour le magnifique buffet qu'il nous offre cette année.

L'équipe des bénévoles d'Enfance Majuscule qui travaillent toute l'année pour faire de ce prix un bel événement. Qu'ils soient tous remerciés chaleureusement !

Conception graphique : Collectif Au fond à gauche (Lanneau - Charzat)

Toute notre gratitude également à nos partenaires

La Mairie de Boulogne-Billancourt

Elle est l'appui historique de l'association et supporte avec bienveillance chacune de ses manifestations. Grâce à une subvention, des locaux et surtout une formidable équipe mise à sa disposition, Enfance Majuscule trouve à Boulogne un point d'ancrage central qui lui permet de rayonner dans toute l'Ile de France. C'est le soutien logistique de la Mairie qui a permis au premier prix média, de se tenir à l'espace Landowski en 2013.

Diola Production

Merci à Chantal Baumann et à l'équipe de Diola Production pour la réalisation de tous les documents audiovisuels pour Enfance Majuscule, qu'il s'agisse des thématiques de protection de l'enfance comme des vidéos issues du Prix Média. Enfin, Diola Production participe activement à la supervision des clips de prévention sur les droits de l'enfant.

Club Santé Débats

Ce spécialiste de l'organisation de débats, est venu nous apporter son précieux soutien, avec la volonté de s'associer à notre désir de prévention.

750g La Table

750g La Table a accueilli avec chaleur et attention la réunion du jury lors de ses délibérations.

Majuscule

Outre la communauté de nom, Majuscule, fournisseur de matériel scolaire, est un partenaire essentiel d'Enfance Majuscule. Régulièrement présent en quatrième de couverture de la revue, Majuscule est partenaire du Prix Média et communique régulièrement pour faire connaître Enfance Majuscule et nous apporter des fonds nécessaires à nos actions.

L'ASSOCIATION ENFANCE MAJUSCULE

Une association, relais entre personnes confrontées à la maltraitance et autorités chargées de protéger les enfants. Elle est impliquée dans des actions d'information ou de prévention et présente en justice aux côtés des victimes.

Un site : www.enfance-majuscule.fr

Le site internet permet d'être au plus près de l'actualité, mais aussi de développer des dossiers de fond, de restituer les avancées en matière de protection de l'enfance et de faire part de toutes les actions d'Enfance Majuscule.

Contactez-nous :

2, rue des Longs Près

92 100 Boulogne-Billancourt

06 38 10 54 23

contact@enfance-majuscule.fr

Faites un don à l'ordre d'Enfance Majuscule

Enfance Majuscule - 2, rue des Longs Près - 92 100 Boulogne-Billancourt

Nom :

Adresse :

Mail :